

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL**

De la séance ordinaire du

Jeudi 26 janvier 2012

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

4e séance

de la législature

2011 - 2016

Présidence : **M. Michel JUNOD**, Président

Sont présents : 56 Conseillères et Conseillers sur 60

Excusés(es) : Mme Alexandra GAILLE
MM. Jean-Claude ARNAUD
Salvatore CAVARRETTA

Absente : Mme Eileen HAZBOUN

Huissier : M. Jean-Marie CORNU

Procès-verbal : Mme Eliane CARNEVALE, secrétaire

M. Président Michel JUNOD ouvre la séance à 20.00 h. précises et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, au fidèle public et à la presse. Il salue la présence de **M. le Syndic Edgar SCHIESSER, MM. les Municipaux Denis FAVRE et Luigi MANCINI**. Il excuse l'absence de **Mme la Municipale Christine CANU** en raison du décès de son beau-père. **M. le Municipal Daniel CROT**, retenu par une assemblée, nous rejoindra plus tard.

M. le Député Alain Monod est excusé.

Ordre du jour

M. le Président Michel JUNOD informe que **M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD** demande que l'ordre du jour soit modifié en ce sens que la motion suivante y soit incluse :

« Je demande que les jetons de 2012 du Conseil communal restent dans la caisse communale ».

La parole n'est pas demandée.

VOTE : l'adjonction d'un point à l'ordre du jour est acceptée à la majorité moins 4 avis contraires.

L'ordre du jour modifié est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011
3. Communications de la Municipalité

4. Communications du Bureau
5. Préavis Municipal No 10 / 2012 – Bâtiment « Le Raffort » chemin de l’Orio – Travaux d’entretien
6. Préavis Municipal No 11 / 2012 – Collège des Esserpys - Crédit d’étude pour l’assainissement de l’enveloppe thermique, les rénovations intérieures et une nouvelle production de chaleur
7. Motion de M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD
8. Information par M. Philippe Porqueddu de RIBI S.A. au sujet du Plan Général d’Evacuation des Eaux (PGEE)
9. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
10. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 56 conseillères et conseillers sur 60 sont présents Le quorum est atteint et l’assemblée peut valablement délibérer.

2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n’est pas demandée.

Personne n’a de modification ou adjonction.

VOTE : le procès-verbal est admis tel que présenté à la majorité moins 4 abstentions, avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

4. Communications du Bureau (en annexe)

M. le Président Michel JUNOD en donne lecture.

M. le Municipal Daniel CROT rejoint l’assemblée.

5. Préavis municipal No 10 / 2012 Bâtiment « Le Raffort » chemin de l'Orio, travaux d'entretien

Rédigé par **M. le Conseiller Thierry HENRY**, le rapport de la Commission technique est lu par **M. le Conseiller Daniel ROTA**. La commission adopte à l'unanimité le préavis 10 / 2012 tel que présenté.

Pour la Commission des finances, **Mme la Conseillère Ornella MORIER** lit son rapport qui annonce que les commissaires adoptent les conclusions du préavis à l'unanimité sans amendement.

DISCUSSION

A la lecture de ce préavis, un point a interpellé **M. le Conseiller Olivier PACHE**, c'est celui de la création de 8 nouvelles places de parc. Il n'arrive pas bien à comprendre la mécanique de mobilité des sapeurs-pompiers volontaires que ce préavis veut instaurer. Si une porte de service avait été installée côté-ouest, donc côté de la route cantonale, cela aurait joué car répondant dans le sens logique des départs en intervention. Le pompier arrive, gare son véhicule à l'arrière du bâtiment, rentre par la porte de services, s'habille, met en route son véhicule et part en intervention. Il imagine mal comment il devrait se garer à l'arrière, faire le tour du bâtiment à pied pour ensuite entrer dans le local.

De plus, les personnes qui ont eu la chance de pouvoir assister, la semaine passée, à la présentation animée du schéma des circulations, ont entendu que pour les trajets de moins de 10 km., les déplacements piétons ou cyclistes étaient plus efficaces.

M. le Conseiller précise encore que les membres du Service du feu n'ont nullement le droit de déroger à la Loi sur la Circulation Routière pour les déplacements avec leurs véhicules privés. Il lui semble que des solutions nettement moins onéreuses peuvent être mises en place, par exemple une boîte à clés que les employés de la voirie pourraient ouvrir en cas de nécessité, exprimant ainsi au sein de leur corps la promotion des déplacements piétonniers, voire cyclistes pour ceux qui habitent tout près. Le quartier d'habitation à proximité représente une des zones de population les plus denses du village.

En outre, les sapeurs-pompiers de notre commune interviennent plus d'une centaine de fois par année, c'est-à-dire en moyenne 2 fois par semaine, partagées le jour et la nuit. Mais il y en a aussi durant les week-ends lorsqu'il n'y a pas grand monde non plus. Les services d'urgence font bien entendu exception. Il en résulte que la problématique n'est pas constante, mais occasionnelle.

Concernant les 3 places qui seraient attribuées à la voirie selon le préavis, seront-elles payantes ? Ce n'est probablement pas ce que désirent les ouvriers du service. Peut-on raisonnablement dépenser CHF 43'000.- pour ces places de parc et les laisser à bien plaie ?

M. le Conseiller Olivier PACHE relève encore, à l'instar de la Commission des finances, que le préavis dépasse de près de 90 % le montant prévu dans le plan des investissements en pages bleues du budget.

En conséquence, il dépose l'amendement suivant :

« Supprimer le point 6 du préavis No 10 / 2012 : aménagement de 8 places de parc extérieures, ramenant ainsi le montant de ce dernier à CHF 146'500.-. »

M. le Municipal Luigi MANCINI déclare d'emblée à M. le Conseiller qu'il ne va pas partir en guerre entre un pompier professionnel et le SDIS de la Mèbre ! Il est tout de même surpris par cet amendement tout en sachant que l'intervenant a fait partie du corps de pompiers de Romanel.

Concernant la porte côté route cantonale, en regardant la conception du bâtiment, on voit qu'il est construit avec un mur en béton de 30 cm et une façade en béton injecté de 25 cm. Il a été demandé de faire une ouverture à l'architecte qui a répondu que cela coûterait environ CHF 300'000.-. Le Conseil n'aurait vraisemblablement pas accepté un tel préavis. La Commission des finances et la Commission technique ont aussi posé cette question, il en a été discuté avant de décider de ne pas retenir cette option.

Pour ce qui est des places de parc de la voirie, elles ne seront pas payantes, sachant qu'en hiver les employés viennent à 4 h. du matin pour déblayer la neige. On les voit mal aller mettre leur voiture à la gare et venir à pied dans la neige fraîche. Ils ont un service à rendre auprès des habitants.

Quant aux 5 places pour le Service du feu, M. le Municipal raconte une petite anecdote récente. Le lendemain de la visite des commissaires, il y a eu une alarme feu peu après 6 h. Bien entendu, les pompiers se sont déplacés en véhicules privés et, il est vrai, les ont parqués à la va-vite ce qui leur a néanmoins permis de partir en intervention dans les 5 minutes suivant l'alarme, délai requis par le Centre cantonal de traitement des alarmes (CTA). A 6.55 h. sont arrivés les employés de la voirie qui ne savaient pas où se parquer et se demandaient ce que ces véhicules faisaient là.

M. le Municipal constate en conclusion que la dépense de CHF 43'000.- pour une bonne centaine d'interventions annuelles n'est pas excessivement chère. Il recommande aux membres du Conseil de refuser l'amendement de M. Olivier PACHE.

En réponse à l'intervention de M. le Conseiller Olivier Pache, **M. le Conseiller Eric EGGEN** qui, en 1982, lors de la construction de ce bâtiment, faisait partie de la Commission de construction et de l'état-major des pompiers, fait remarquer que si le bâtiment est situé dans ce sens-là, c'était volontairement afin que les pompiers, amateurs, ne se lancent pas sans raison sur la route cantonale avec leurs véhicules aux feux bleus. C'est aussi volontairement qu'on les a fait passer par le carrefour du Raffort pour que les feux de signalisation les rendent attentifs à la circulation malgré leurs véhicules prioritaires.

Concernant les places de parc, il pense qu'il faut les faire car, pendant toute sa carrière au sein du corps des pompiers, ceux-ci pouvaient se parquer en face de la caserne, sur un terrain privé appartenant à un marchand de pneus. Cela n'est plus possible maintenant et il faut vraiment donner à nos pompiers la possibilité de se parquer.

Mme la Conseillère Brigitte FAYET, novice en la matière, aimerait savoir ce qu'il se passe avec les portes automatiques lorsqu'il y a une panne d'électricité ? Cela peut paraître bizarre comme question mais elle sait que des personnes, dans d'autres circonstances, se sont trouvées devant des portes qui ne s'ouvraient plus lors de pannes. Qu'est-ce qui est prévu dans ces circonstances ?

Concernant l'amendement, elle ne sait pas que voter car l'emplacement choisi pour ces places de parc sans qu'il y ait une ouverture du même côté du bâtiment lui suggère cette demande : lorsque les pompiers devront intervenir par mauvais temps, boue ou 10 cm de neige, combien de temps leur faudra-t-il pour faire le tour du bâtiment ? Cet endroit est-il vraiment bien choisi ? Ne faudrait-il pas justement faire une porte du même côté que les places de parc ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond qu'en cas de panne de courant, il y a à l'intérieur du local un système automatique de déblocage et comme il s'agit d'une porte à rouleau, elle doit s'ouvrir. Pour la refermer, un système manuel avec une ficelle est installé.

Pour les places de parc, il s'agit, selon M. Lyon, architecte, qui s'en est référé aussi au Canton, de la seule zone qui permet de mettre ces places. Il avait été envisagé de les mettre de l'autre côté, le long de la façade, mais pour des raisons diverses de sécurité notamment par rapport à l'Ecopoint et au carrefour, cela n'est pas possible.

Quant à la création d'une porte, elle est possible techniquement mais cela va coûter énormément. De plus, si l'on regarde l'équipement à l'intérieur de la caserne, nous avons, du côté où l'on pourrait faire la porte, l'accès à la galerie et il y a également toutes les armoires contenant le matériel des pompiers. Il y a donc un problème de disposition où mettre cette porte.

M. le Conseiller Thierry HENRY se dit étonné par les remarques relatives à la distance que doivent parcourir les pompiers depuis leur véhicule personnel pour aller rejoindre leur véhicule d'intervention. Il y a entre 150 et 200 m. à faire, en courant bien sûr, cela doit prendre dans les 30 secondes et ça ne tient pas de dire que c'est trop long. Pour ce qui est des employés de la voirie, il est vrai que ce n'est pas agréable d'arriver et de voir les places occupées par les pompiers. Selon les circonstances, on peut imaginer déplacer ces voitures, mais s'il s'agit d'intervenir dans de mauvaises conditions, hivernales entre autres, c'est différent. Le coût, somme tout pas si important, d'un peu plus de CHF 5'000 par place, représente un investissement à long terme et ce n'est pas une dépense inutile.

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE remercie pour la clarté du préavis municipal. Il a aussi constaté personnellement qu'il faut trouver une solution à ce problème de parcage. Il imagine que les utilisateurs ont été consultés et demande à M. le Municipal s'ils sont satisfaits de cette solution. Si c'est le cas, il n'y a pas de raison de se poser des questions et de vouloir trouver autre chose.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que pour l'état-major c'est une solution qui évitera des discussions entre la voirie et les pompiers. Il y a aussi des exercices intercommunaux avec des personnes qui se déplacent avec des véhicules privés et également des camionnettes d'intervention à parquer. Des cours cantonaux sont encore organisés par l'ECA. A ce sujet, on dira que l'ECA est tout à fait proche mais ce n'est pas possible d'y aller car c'est cantonal.

M. le Conseiller Bernard MOTTET cite l'exemple de son fils qui est pompier dans notre commune et les expériences qu'il a faites lors d'interventions et des problèmes de stationnement qui se posent. Des places sont donc vraiment nécessaires.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Michel JUNOD** passe au vote.

VOTE SUR L'AMENDEMENT OLIVIER PACHE : il est refusé à la majorité moins 1 avis contraire.

VOTE SUR LE PREAVIS 10 / 2012 : il est adopté à l'unanimité.

M. le Municipal Luigi MANCINI est très satisfait de ce vote, en particulier parce que les dames auront enfin leur zone, les intervenants auront leurs places de parc et il y aura enfin des portes automatiques qui permettront de gagner du temps. Merci !

6. Préavis Municipal No 11 / 2012 – Collège des Esserpys – Crédit d'étude pour l'assainissement de l'enveloppe thermique, les rénovations intérieures et une nouvelle production de chaleur

M. le Municipal Luigi MANCINI informe immédiatement que des modifications ont été apportées par la Municipalité à la page 2 du préavis municipal, au point 4 « Calendrier prévisionnel des études ». Il demande à M. Cornu, huissier du Conseil, de distribuer un feuillet contenant le nouveau texte.

Le président-rapporteur de la Commission technique, **M. le Conseiller Christophe GUENAT**, donne ensuite lecture de son rapport. C'est à l'unanimité que les commissaires acceptent le préavis tel que présenté.

C'est aussi à l'unanimité que la Commission des finances adoptent les conclusions du préavis, selon le rapport de la dite commission lu par son auteur **M. le Conseiller Alfred FORESTIER**.

DISCUSSION

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS demande, par rapport au million qui a été prévu dans le budget 2012 au plan des investissements (page 89), sur quelle base a été estimé ce million puisque l'on vient d'entendre que cela peut être 2 millions si l'on compte bien les CHF 500'000.- par classe. De plus, est-ce

que ce million est un objectif que l'on se donne ou va-t-on se retrouver le moment venu devoir voter un investissement beaucoup plus conséquent que celui prévu aujourd'hui ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que le million apparaissant dans les pages bleues est une estimation. Par contre, l'architecte s'est basé sur une étude SIA au niveau de la rénovation. Il est clair que lorsqu'on construit une nouvelle classe, c'est environ CHF 500'000.-. Comme il est mentionné dans le rapport de la Commission des finances, les honoraires des mandataires ne sont pas compris dans ce budget. En tant que spécialiste, il y a deux solutions : soit on demande au départ un crédit concernant tous les mandataires, ou, la deuxième solution, qui est la plus usuelle actuellement, lorsque l'on s'approche des entreprises, on leur demande de faire l'étude et d'intégrer dans la soumission le montant de l'étude, tout en pensant à mettre en concurrence. Ce n'est pas dit que cette entreprise va être retenue. C'est la solution qui a été choisie dans le cas qui nous intéresse et M. le Municipal va essayer de ne pas dépasser le million. La Municipalité peut être mise sous pression, mais elle peut aussi mettre les entreprises sous pression. Il conclut en assurant de la confiance accordée à l'architecte M. Longchamp.

Mme la Conseillère Brigitte FAYET se réfère à un passage du rapport de commission qui mentionne qu'il est exclu que ce collège soit plus tard agrandi. A sa connaissance, le Conseil avait voté en son temps l'agrandissement de ce collège d'une ou deux classes en plus. De plus, aucune autre école n'a été construite dans la zone d'utilité publique qui est sous la gare, en conséquence de quoi elle ne comprend pas l'exclusion totale d'un agrandissement.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER confirme qu'effectivement il y a eu un projet d'agrandissement de ce collège, que le Conseil a voté il y a de nombreuses années un crédit de CHF 300'000.- dans cette optique. C'est aux archives que l'on peut en trouver les traces car finalement d'autres options ont été prises suite entre autres à la création de l'ASIGOS.

Dans la politique de la Municipalité concernant la localisation des écoles, pour l'instant, et cela ne va probablement pas changer car ce n'est pas dans cette zone qu'il va y avoir un développement, un agrandissement n'est pas d'actualité. L'école actuelle est suffisante et, comme mentionné par une des commissions, elle est dévolue aux classes enfantines où il faut de la proximité. Par contre, et comme évoqué depuis 5 à 10 ans, un complexe communal va être créé dans la zone du Brit, où il y aura des classes, une salle de gymnastique, un local pour les jeunes, une garderie, qui desserviront les quartiers de Pré-Jaquet et du Brit. Il faut tout de même relever que nous nous trouvons dans une zone d'utilité publique et que rien n'est totalement bouclé. On ne sait pas ce qu'il va se passer dans 20 à 30 ans !

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE observe que la Municipalité envisage de labéliser le bâtiment en Minergie. Qu'est-ce que cela amène à notre Commune si ce n'est une très grande satisfaction ?

M. le Municipal Luigi MANCINI explique qu'au niveau du Label Minergie, il y en a quatre. Si l'on décide d'en placer un maximum, la Commune obtient des subventions, c'est donc dans ce but-là. Il donne encore quelques précisions sur le Label, notamment que si l'on prend le système le plus compliqué, le P/ECO, on refait entièrement le bâtiment mais cela coûte quatre fois plus cher. L'alternative choisie ici, c'est le premier niveau qui donne bien sûr droit à une subvention, sans oublier qu'il y aura aussi des panneaux solaires sur la toiture.

Plus personne ne désirant s'exprimer, M. le Président Michel JUNO passe au vote.

VOTE : le préavis 11 / 2012 est accepté à l'unanimité

M. le Municipal Luigi MANCINI, au nom de la Municipalité, remercie l'assemblée de son vote. « On va essayer de tenir cet objectif de 1 million ».

7. Motion de M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD

M. le Président Michel JUNOD donne lecture du courrier suivant de **M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD** :

MOTION

Au Conseil communal du 26 janvier 2012

Je demande que soit mis à l'ordre du jour : Jetons de présence du Conseil communal

Je demande que les jetons de 2012 du Conseil communal restent dans la caisse communale.

Chaque Conseillère, Conseiller est libre de participer à l'effort du bien commun.

M. le Président Michel JUNOD précise qu'il s'agit des jetons de présence des séances du Conseil seulement, ceux des commissions ne sont pas compris.

Il donne ensuite lecture de la lettre que lui a adressée **M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD**, excusé ce soir, pour défendre sa motion :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs du Conseil communal,

Je tiens à vous présenter ma réflexion sur le résultat des amendements sur le budget de 2012. Je vous demande en votre âme et conscience. Maintenant que nous avons rogné des diminutions dans certains postes, le budget est presque équilibré pour 2012. Nous devons montrer l'exemple et notre engagement à notre commune. Je demande que les jetons de 2012 du Conseil communal restent dans la caisse communale. Chaque Conseillère et Conseiller est libre de participer à l'effort du bien commun. Cela montrerait à la population de notre commune, notre participation au bien public.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, recevez mes meilleures salutations.

Signé : Jean-Claude Arnaud »

M. le Président JUNOD informe que le Bureau, lors de sa séance du 18 janvier 2012, a discuté de cette motion et, à l'unanimité, vous recommande de ne pas entrer en matière sur cette motion. En effet, nous estimons que chaque conseiller peut renoncer à ses jetons de présence s'il le désire. Nous ne pouvons pas en faire une obligation. D'autre part, certaines communes qui avaient pris cette résolution par un vote du Conseil communal ont été déboutées sur le plan juridique suite à un recours.

DISCUSSION SUR L'ENTREE EN MATIERE

M. le Conseiller Christophe GUENAT relève que la motion n'a pas lieu d'être car, une fois que nous avons décidé d'un règlement de payer des jetons de présence, c'est une affaire privée, donc le Conseil n'en est plus maître. Sinon, il faut modifier le règlement du Conseil dans le sens que l'on ne paie pas de jetons, ce qui peut être tout à fait une solution, mais tant que le règlement actuel est en vigueur, cette motion n'est pas acceptable.

M. le Président Michel JUNOD signale toutefois que le règlement n'est en l'occurrence pas vraiment clair concernant les jetons. Il n'y a pas de chapitre particulier à ce sujet. C'est en fait une décision du Bureau qui soumet les jetons.

VOTE SUR L'ENTREE EN MATIERE : elle est rejetée à la majorité moins 2 abstentions**8. Information par M. Philippe Porqueddu de RIBI S.A. au sujet du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)**

Introduit par **M. le Municipal Denis FAVRE**, M. Philippe PORQUEDDU présente une très intéressante, attrayante et complète présentation tant technique que financière du PGEE.

A l'issue de celle-ci, s'en est suivie une discussion intéressée autour des nombreux millions en question et des aspects techniques de l'objet, animée par plusieurs Conseillers et Conseillères.

M. le Municipal Denis FAVRE et **M. le Président Michel JUNOD** ont chaleureusement remercié **M. PORQUEDDU** de sa prestation et des réponses apportées.

9. Information des Commissions permanentes au Conseil Communal

Pour la Commission Jeunesse, **Mme la Conseillère Catherine STAUB**, présidente, annonce que l'inauguration de la DVDthèque aura lieu le 3 février 2012, en la salle située au rez de La Villageoise. Les membres du Conseil y sont cordialement invités. Elle appelle ceux qui ne pourraient être présents à devenir au moins membres pour remercier ces jeunes de leur initiative. Une cotisation annuelle de CHF 25.- et un don unique de 5 DVD sont requis.

10. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller Jean-Jacques FAYET informe qu'il a été nommé président de la Commission technique qui sera chargée d'étudier le préavis municipal No 12 / 2012 « Complexe de Prazqueron – Assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments : changement de la production de chaleur ; transformation et rénovation des locaux intérieurs de la salle polyvalente et de la salle de gymnastique ». Comme annoncé en début de séance, cet objet sera le point principal de l'ordre du jour de la séance du 23 février prochain.

En 2011, lors de la présentation de ce préavis au Conseil, M. Fayet et, à cette époque, Mme la Conseillère Brigitte GABIOUD et M. le Conseiller Luigi MANCINI, avaient déposé une motion. Etant donné que les idées émises alors sont toujours les mêmes et au vu de ce qui avait été observé à ce moment-là sur place, **M. le Conseiller FAYET** trouve que c'est vraiment un peu court de ne disposer que d'un mois avant cette séance plénière. Rien n'a été discuté, on ne sait même pas ce que la Municipalité va présenter ajoute-t-il.

Comme l'année dernière la Municipalité avait retiré son préavis, il pensait qu'elle allait prendre contact avec les sociétés locales pour discuter et pour savoir ce qu'elles voulaient de Prazqueron, s'il fallait réparer, ce qu'il fallait changer ou pas, en bref ce qu'il fallait faire. Il relève qu'il y a depuis des années des problèmes d'odeurs à la salle polyvalente et qu'il faudrait vraiment en discuter sérieusement. Dépenser des millions pour mettre un emplâtre sur une jambe de bois, cela ne vaut pas la peine. Il faut nécessairement accorder du temps pour considérer tous les points qui avaient été soulevés en 2011.

Raison pour laquelle, il aurait aimé que la commission ait davantage de temps, d'autant plus qu'il est actuellement chargé professionnellement et qu'un des commissaires sera absent pour raisons médicales durant toute la semaine prochaine.

En conséquence, il demande à la Municipalité s'il n'est pas possible de reporter ou qu'est-ce qui peut être proposé par rapport à tout ça ?

M. le Municipal Luigi MANCINI fait un bref historique des préavis concernant Prazqueron, celui de 2009 accepté amendé pour un montant de CHF 3'166'000.-, puis celui d'avril 2011 et la motion Gabioud-Fayet-Mancini qui ont abouti au retrait du préavis par la Municipalité.

Au sein de la nouvelle Municipalité, c'est lui qui a repris cet objet. Concernant le délai, il relève que le Bureau du Conseil a, dans les temps, nommé une commission de 5 membres, qui pouvait être de 8, voire de 10 personnes. Il aurait même aussi pu nommer deux commissions techniques, dont une par exemple pour discuter de ce qui s'est déjà passé par rapport aux CHF 3'166'000 et une pour le reste. Il est exact que lorsqu'il a repris ce dossier, les sociétés locales n'ont pas été associées. Toutefois, lorsqu'il était président de ces sociétés, il avait écouté plusieurs d'entre elles.

Ce bâtiment a trois volets : la salle polyvalente, la salle de gymnastique et le collège. C'est facile de dire

que l'on prend un bâton de dynamite, que l'on explose tout et qu'on apporte un nouveau projet pour 21 millions ! Mais il faut penser au développement durable. Le bâtiment en lui-même peut être gardé. C'était il y a 20 ans que, dès que des montants de 2 ou 3 millions étaient avancés, on rasait tout et on reconstruisait. Les choses ont changé. Le projet qui est présenté a pris en compte ces aspects environnementaux, en tenant compte des conditions spécifiques de chaque entité, celles de la salle de gym, du collège et de la salle polyvalente.

En l'état actuel, nous sommes obligés de faire quelque chose. La question a déjà été posée de savoir ce que l'on allait faire si le préavis est renvoyé ou s'il est refusé. Et bien la salle de gym sera fermée cet été. Il y a un rapport du canton qui relève qu'au niveau des vestiaires et de la partie des douches, il faut intervenir. Cela signifie donc que même si le 23 février le Conseil refuse le préavis, la Municipalité sera obligée de prendre des mesures qui occasionneront naturellement des dépenses. Le temps écoulé depuis le préavis de 2009 a eu des conséquences car les mandataires ont répercuté le renchérissement du coût de la vie 2010 et 2011. Le projet a été beaucoup travaillé, il y a des moins-values et des plus-values, des choix ont été opérés au niveau du chauffage et autres, mais toujours en fonction des sociétés locales et des utilisateurs.

Concernant les odeurs, M. le Municipal annonce qu'enfin on a découvert d'où elles viennent : tous les tuyaux d'évacuation de la cuisine n'ont pas de siphon. Il s'agit de conduites plates ce qui occasionne des dépôts de pourriture. Actuellement cela sent un peu moins parce que le concierge va régulièrement verser de l'eau avec un produit pour éviter ces odeurs.

En réponse à M. FAYET, **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** constate que les documents ont été transmis dans le délai habituel. Si M. le Président pressenti ne peut pas assumer la tâche, il faut qu'il regarde avec le bureau du Conseil, de même si un commissaire avertit d'ores et déjà de ne pas pouvoir siéger.

M. le Président Michel JUNOD propose de nommer 3 commissaires supplémentaires pour étudier ce préavis. Il invite le président et les membres désignés de la commission à se retrouver avec les membres du Bureau à l'issue de la présente séance pour en discuter.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS désire à son tour remercier la Municipalité pour les séances très intéressantes sur le SDNL de vendredi et samedi derniers. Il a trouvé que le travail accompli était très bien fait. Il a aussi bien apprécié les nombreuses et bonnes interventions notamment le vendredi, jour de sa présence, à l'exception d'une, particulière, qui l'a un peu agacé. Il espère que l'on voit de qui il parle et il remarque que ce soir, le Conseil a encore reçu un courrier de "Sauvegardons Romanel". A cet égard, il se permet de suggérer à la Municipalité de continuer à être très attentive à la communication, en essayant d'associer le plus possible la population et les associations dans les travaux qui vont suivre. En effet, il voit les choses venir, avec référendum à l'appui ou autres, ce qui ne ferait que prolonger inutilement les choses.

Par ailleurs, M. MATHYS a relevé la bonne nouvelle annoncée en début de soirée concernant le chemin de la Sauge. Il aimerait savoir combien de temps cela représente et quand cela va débiter ?

Concernant le sujet du SDNL, **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** annonce que la Municipalité a pris note des nombreuses remarques et questions intervenues lors des deux séances d'information. Elle a aussi déjà reçu plusieurs courriels et lettres. Elle en tiendra compte. Elle informera tout au long de cette année régulièrement et complètement. Il est vrai que la communication n'a pas été toujours très bonne, raison pour laquelle elle tient à y remédier à l'avenir et à associer la population afin de connaître son avis et d'en tenir compte.

Pour la Sauge, le Service des routes prépare un projet, on en discute et, ensuite c'est une réalisation qui pourrait se faire entre 2013, 2014 et 2015. Il faut noter que le projet est lié au doublement de la jonction autoroutière de la Blécherette que la Confédération a mis au programme. Il faut relever que cet endroit est particulièrement sollicité et dangereux et que l'on entend chaque jour des informations routières faisant état de bouchons quasiment constants. Tout doit être fait de manière coordonnée dans les délais précités. Une séance d'information sera là aussi organisée afin de renseigner la population dans la préservation des droits démocratiques.

Dans un autre cadre, **M. le Municipal Daniel CROT** donne des informations récentes, car obtenues cet après-midi du directeur, concernant l'état des travaux de la gare du LEB. Dans un premier temps, il faut

savoir qu'il est clair qu'en hiver beaucoup d'entreprises arrêtent leurs travaux du 15 décembre au 15 janvier, en particulier pour ce qui concerne les travaux d'enrobés. Les chantiers sont donc mis en veilleuse durant cette période.

Pour les utilisateurs, la pose des vitrages est certainement ce qui est le plus urgent ; elle est prévue le 6 février. Pour le transfert des équipements de sécurité, blocs de lignes et enclenchements des passages à niveau, de l'ancien bâtiment sur le nouveau, le câblage a déjà été préparé, mais le déménagement des appareils implique leur mise hors service, ce qui nécessite des mesures pour assurer la sécurité des installations. Cela va se faire sur deux week-ends car il y a moins de trains et cela implique l'engagement de nombreuses personnes et du fournisseur. Donc, cela dépend beaucoup des disponibilités.

Une première fenêtre avait été prévue entre le 10 et 12 décembre 2011, mais pour des raisons de météo exécrable, cela a été abandonné. Vous aurez donc compris que la météo est primordiale dans ce cas, raison pour laquelle M. le Municipal ne renseigne pas sur la date prévue pour la prochaine intervention, tout prochainement, afin de ne décevoir personne en cas d'intempéries ! Une fois cette action accomplie, on pourra enlever l'ancien bâtiment, remblayer son emplacement et terminer les quais ouest à mi-mars, début avril, sachant que le tapis se pose sous des températures assez douces.

M. le Conseiller Bernard MOTTET a été surpris, voire très choqué en lisant attentivement le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011, plus particulièrement par les déclarations sur le budget et l'arrêté d'imposition et plus encore s'agissant de l'impôt spécial affecté de 3 points pour l'élimination des ordures ménagères, impôt spécial voté par le Conseil le 10 novembre 2011 qui ne figurait pas, pour la Commune de Romanel, dans l'arrêté du Conseil d'Etat paru dans la Feuille des Avis Officiels. Il est très inquiet au sujet de la santé financière de notre Commune, ce d'autant plus qu'il était favorable à l'augmentation d'impôt proposée par la Municipalité et il pose la question suivante : est-ce que la Municipalité peut renseigner sur l'état de ses démarches pour nous sortir de cet imbroglio ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER informe qu'une délégation de la Municipalité a été reçue le mardi 10 janvier 2012 dans le bureau de M. le Conseiller d'Etat LEUBA avec qui elle a pu bien dialoguer. Celui-ci va bien sûr répondre à nos demandes et courriers, mais il y a des avis de droits en cours. L'Etat a reconnu que c'est lui qui a fait faux et non pas la Commune de Romanel. De nouvelles informations pourront certainement être données lors du prochain conseil.

M. le Conseiller Bernard MOTTET pose encore d'autres questions relatives à la problématique en cours de la taxe sur les déchets et son impact dans le budget récemment adopté tout en attaquant désobligeamment un membre du conseil.

M. le Président Michel JUNOD lui rétorque que le point 10 de l'ordre du jour est destiné à des propositions individuelles et à des questions à la Municipalité. Il n'y a pas lieu d'attaquer un conseiller ou une conseillère par des propos qui ne sont pas tout à fait corrects. En sa qualité de président, responsable du bon déroulement des débats, il demande à ce qu'il ne soit pas répondu et met un terme à l'intervention de Monsieur le conseiller Bernard Mottet.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI annonce, en sa qualité de président du parti libéral radical de Jouxens-Romanel-Cheseaux, que M. Bernard MOTTET lui a écrit le 18 décembre 2011 qu'il a démissionné du parti radical, au 31.12.2011. Depuis lors, il parle donc en qualité d'indépendant et ne fait plus partie du groupe et du parti. M. PISANI pensait que l'intéressé en informerait lui-même le Conseil communal.

Se référant à de graves problèmes (explosion) que la commune d'Yverdon-les-Bains a eus avec des bâtiments qui sont reliés avec le gaz mais qui sont abandonnés et où le gaz n'est pas utilisé, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** demande si à Romanel nous avons beaucoup de bâtiments qui présentent les mêmes particularités et où l'on risquerait d'avoir des problèmes identiques ?

M. le Municipal Luigi MANCINI explique qu'il y a des zones où le gaz a été coupé car on y a installé des pompes à chaleur. Mais c'est clair que les conduites ont été isolées et il n'y a pas d'immeubles ou autres qui présentent des problèmes par rapport à ça. Il y a des vannes à l'extérieur qui ont été fermées et il n'y a pas de souci.

M. le Conseiller Daniel ROTA a trouvé très intéressant l'exposé de M. Porqueddu qui a parlé beaucoup d'eaux propres et d'eaux sales. Il a personnellement une question concernant les déchetteries, sujet qui va occuper le Conseil ces prochains temps. En regardant ce qui se fait autour de chez nous, il a constaté que Cheseaux va ouvrir une déchetterie intercommunale début février. Pour quelles raisons Romanel ne s'est-elle pas associée à cette réalisation d'une commune voisine ? Avons-nous évalué les possibilités, les avantages et inconvénients d'une collaboration avec Cheseaux dans le but d'avoir des collaborations intercommunales ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond qu'il s'agit, dans le cas de Cheseaux, d'une question d'éloignement et que ce n'est pas vraiment pratique pour s'y rendre. Jouxens est un peu plus proche, mais ils ont fait une déchetterie pour leur population, qui est actuellement de 1'500 habitants, tout en imaginant qu'ils ont prévu d'arriver une fois à 2'000. Pour ce qui nous concerne, nous sommes un peu plus de 3'000 et, d'ici quelques années, nous devrions quand même augmenter ce nombre de population. Donc, il faut laisser ce genre d'installation proche des utilisateurs. C'est exact que la déchetterie actuelle ne convient plus.

La Municipalité travaille sur le sujet pour en créer une nouvelle, avec une présence, ce qui est important. Il faut savoir qu'avec l'introduction de la taxe au sac, qui est souhaitée pour janvier 2013 et sur laquelle on travaille avec Lausanne-Région et différents acteurs, il y a beaucoup plus de monde qui apporte des déchets à la déchetterie. Il relève aussi qu'il n'y a aucune volonté de ne pas s'associer avec quelqu'un d'autre, mais souligne que dans le projet sur lequel planche la Municipalité il y a aussi le désir d'installer de nouveaux locaux pour la voirie qui est actuellement à l'étroit. Ce serait bien qu'en été les machines et le matériel d'hiver puissent être stockés ailleurs, et vice-versa en hiver, afin d'être plus à l'aise dans les locaux d'exploitation.

Mme la Conseillère Claudia PERRIN avance une autre piste en faisant remarquer que Lausanne va amener pas mal de nouveaux habitants à Vernand, peut-on imaginer une collaboration avec elle ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER prend note de cette idée qui pourrait effectivement être étudiée. Il complète en informant qu'il y a un crédit-cadre qui va être voté au Grand Conseil ces prochains jours pour subventionner les déchetteries. Il ajoute encore que la déchetterie actuelle est effectivement proche du territoire lausannois et que nous pourrions donc avoir éventuellement une possibilité à explorer concernant le dimensionnement de manière à pouvoir éventuellement l'augmenter plus tard.

Les propos de M. le Municipal FAVRE sur le local de la voirie lié à la déchetterie étonnent un peu **M. le Conseiller Thierry HENRY** car, lors de l'étude du préavis sur le bâtiment du Raffort, la question a été posée concernant le local de la voirie et l'Eco-Point et il a plutôt été dit que pour l'instant cela ne bougerait pas.

Concernant le prétendu éloignement de Cheseaux, il n'est pas tout à fait d'accord car, aujourd'hui, quand on se rend à la déchetterie, c'est en voiture et ce n'est pas un problème de mettre 5 à 7 minutes de plus. Notre Municipalité ne pourrait-elle pas s'approcher officiellement de Cheseaux puisqu'il s'agit d'une déchetterie intercommunale. Comme nous avons actuellement quelques problèmes financiers, nous pourrions imaginer conclure un contrat de partenariat sur une durée déterminée, 4 à 5 ans, le temps que notre Commune revienne à une meilleure situation financière. Il relève encore que Cheseaux a certainement prévu une capacité de sa déchetterie assez importante étant donné que c'est une infrastructure intercommunale.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER n'a pas tout à fait le même sens de la proximité puisqu'il dit qu'il y a bien 8 km aller-retour en plus qu'il faudrait effectuer pour rejoindre Cheseaux. Il fait remarquer que cette dernière localité s'est tournée vers les petits villages voisins lorsqu'il a été question de créer une nouvelle déchetterie intercommunale. Toutefois, nous pouvons essayer de creuser cette piste mais M. le Syndic répète qu'il pense plutôt nécessaire de traiter les déchets le plus près possible de la source. Il se trouve toujours quelqu'un pour se plaindre de l'éloignement de tel ou tel équipement ou bâtiment d'utilité publique !

Il observe encore que l'architecte-conseil de notre Commune est celui qui a construit la déchetterie de Cheseaux. C'est du reste comme cela que la Municipalité l'a contacté. Il y a donc déjà eu des rapprochements et l'on peut imaginer reprendre le contact mais, personnellement, il n'y croit pas, répétant que le tri des déchets doit se faire dans la proximité directe. Toutefois, il a pris note des suggestions faites et informera sur les conclusions qui en seront tirées.

M. le Conseiller Henri PISANI revient sur un point technique des impôts qui lui paraît important pour les Romanellois. Il déclare que le calcul des acomptes que tous ont reçu est faux. En effet, il est basé sur un coefficient à 67. Lorsque la probable correction des 3 points sera admise, il faudra informer la population de Romanel et il faudra s'assurer que l'Etat ne va pas reprendre des pénalités pour le rattrapage car il y a un intérêt compensatoire. Cela peut paraître minime pour certains, mais pour d'autres c'est beaucoup. Il faudra vraiment voir tout cela. Il comprend que l'Etat ne veuille pas refaire un envoi des acomptes, mais par contre, il doit y avoir un équilibre dans l'information et il ne faut pas que les Romanellois qui auraient joué le jeu et qui auraient payé, se retrouvent avec un complément augmenté d'une pénalité.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que ce problème a été débattu avec l'administration cantonale des impôts qui s'est effectivement trompée dans ses calculs des acomptes. Elle a assuré que dès que la correction sera faite, il y aura un nouvel envoi des acomptes et qu'il sera veillé à ce qu'il n'y ait pas de pénalité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 23.10 h. Il remercie chacune et chacun d'y avoir participé et donne rendez-vous au 23 février 2012 pour la prochaine séance qui risque d'être longue !

Adopté en séance du

Le Président

La secrétaire

Michel JUNOD

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 janvier 2012

Séance du Conseil communal du jeudi 26 janvier 2012

Communications de la Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

Peu de communications depuis la dernière séance du Conseil communal, à cause de la pause bienvenue de fin d'année. J'excuse notre collègue Christine Canu qui s'est rendue à Paris ce jour pour le décès de son beau-père.

Tout d'abord, je vous signale que

- En augmentation annuelle de 23, notre Commune comptait, au 31 décembre 2011, 3'290 habitants.
- Le Département de la Sécurité et de l'Environnement a confirmé la nomination de notre collègue municipale Christine Canu comme représentante de l'Union des Communes Vaudoises dans la Commission cantonale sur la police des chiens.
- Les frais d'avocat et les différents débours en relation avec le recours qui a conduit en août dernier à l'Arrêt du Tribunal fédéral qui a jugé qu'une taxe forfaitaire par ménage, qui n'incite pas à trier, est contraire au principe du pollueur-payeur, inscrit dans la législation fédérale depuis 1997, ces frais, à hauteur de CHF 16'000.-, ont été pris en charge pour 50 % par Lausanne-Région.
- La procédure et marche à suivre pour l'obtention de subventions pour les énergies renouvelables et pour l'achat d'un vélo électrique telles que votées par le Conseil communal seront publiées dans Romanel-Info qui sera distribué ces prochains jours et seront également jointes aux prochaines factures d'électricité.
- La DVDthèque a ouvert ses portes juste en-dessous, à l'étage inférieur de la Villageoise, dans le local jusqu'ici réservé au diacre. Le vendredi 3 février prochain aura lieu une manifestation à laquelle nous sommes toutes et tous invités afin de visiter les locaux dont l'exploitation est assumée par des jeunes. Mme la Présidente de la Commission Jeunesse vous en touchera certainement un mot tout à l'heure.
- La Municipalité a adopté, sur la base du Règlement sur le personnel communal, les Directives municipales sur l'horaire de travail variable du personnel administratif et sur l'horaire fixe du personnel d'exploitation de la Commune de Romanel-sur-Lausanne. Elles sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et, depuis le début de cette année, à l'exception du concierge des Esserpys, l'ensemble du personnel communal « timbre » au moyen de 3 timbreuses installées à la Maison de Commune, à la Voirie et à Prazqueron.
- A partir du 1^{er} février prochain, le stationnement sur l'ensemble du territoire communal sera limité à 5 heures. Cependant, pour les citoyens de la Commune, le parcage sera prolongé jusqu'à 2 jours pour les bénéficiaires de « Macarons ».

- Certaines conditions doivent être clairement établies pour obtenir un « Macaron ». Ces données sont mentionnées, tant dans le formulaire de demande, que dans le Règlement adopté par la Municipalité sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique. Un tous-ménages à ce sujet accompagnera le prochain Romanel-Info.
- Dans le cadre de la réaffectation de l'excédent financier prévu pour la péréquation fédérale (RPT), le Conseil d'Etat a présenté, le 12 janvier dernier, un vaste programme d'investissements pour le développement des infrastructures et des agglomérations, à hauteur de 325 millions de francs, ainsi qu'une série de mesures d'aide et de financement dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pour 100 millions, et en attendant d'autres mesures de soutien aux entreprises et à l'innovation notamment.

Dans le cadre de ce programme d'investissements figure en bonne place la RC 452, Romanel/Lausanne, ch. de la Sauge + le carrefour dénivelé du Lussex. Pas une véritable surprise, mais une excellente nouvelle pour notre Commune. Il faudra s'y faire à cette nouvelle numérotation de la Sauge (RC 452). Le Service cantonal des routes a repris ce dossier en main pour l'actualiser ces prochaines semaines pour aller de l'avant. Nous nous en réjouissons.

- Vous trouverez ici devant le Planning des séances du Conseil communal pour l'année 2012, étant entendu que les séances du 2^{ème} semestre 2012 devront être validées par le nouveau Président et Bureau du Conseil communal qui entrera en fonction au 1^{er} juillet.

Deux nouveautés pour le 1^{er} semestre :

- la séance prévue pour le jeudi 21 juin a été avancée au mercredi 20 juin, cela pour tenir compte de l'EURO 2012 et du premier quart de finale. Nous ne souhaitons en effet pas avoir une participation par trop clairsemée pour l'adoption des comptes et de la gestion et pour la nomination du nouveau président et du bureau.
- D'entente avec le Président du Conseil communal, pour la séance prévue le jeudi 29 mars prochain, vous serez convoqués en bonne et due forme à une séance commune organisée à l'intention des Conseillers communaux et généraux de l'ensemble des 12 communes du SDNL. Cette réunion aura lieu à la Grande Salle de Prilly le 29 mars 2012.

Cette séance a pour objectif de vous présenter l'état des travaux du Schéma Directeur du Nord Lausannois, son entrée dans une nouvelle phase de planification, et plus spécialement l'intégration de l'ensemble des problèmes d'aménagement du territoire de notre région dans la stratégie d'agglomération récemment révisée.

Je profite de vous rappeler que la conférence d'agglomération, à laquelle toutes les Conseillères et Conseillers communaux des 27 communes membres du PALM (Plan d'Agglomération Lausanne-Morges) sont conviés, se tiendra à Beausobre, à Morges, le 21 février 2012 dès 17h30.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 janvier 2012

Communications du Bureau du Conseil 26 janvier 2012

- Le mardi 6 décembre, Madame Carnevale et votre serviteur ont participé à une première introduction organisée par l'Etat pour les élections cantonales de mars 2012. Nous avons été heureux d'apprendre que nous ne pourrions pas sortir le PV du sous-arrondissement avant la clôture de tous les bureaux de l'arrondissement, soit probablement vers 3-4h. du matin pour Lausanne. Une belle nuit blanche en perspective pour votre secrétaire et votre président.

Quant à l'informatique, on nous promet que tout ira bien...

- Le 18 décembre a eu lieu la dernière élection de l'année : soit le 2e tour de l'élection complémentaire du Conseil d'Etat vaudois.

Je vous en rappelle les résultats :

Taux de participation : 27.17%

Madame Béatrice Métraux : 316 voix

Monsieur Rapaz Pierre-Yves : 240 voix

Voix éparses : 1 voix

- Toujours le 18 décembre, votre bureau, très actif, a nommé les commissions techniques de la séance de ce jour.

- Le 11 janvier, Monsieur Edgar Schiesser et moi-même avons rencontré Monsieur Mayerat, informaticien, gérant le site de la Commune.

Pour les autorités, diverses modifications vont se faire : notamment un archivage des rapports des Commissions vous permettant, si vous le désirez, de les télécharger puisqu'ils ne figureront plus dans le PV. Pour ceux, très rares, qui n'ont pas accès à l'informatique, ils peuvent demander une copie à notre secrétaire, Madame Carnevale.

Il s'agit d'un premier pas vers l'informatisation de nos séances. Nous espérons pouvoir un jour tout envoyer par e-mail, mais actuellement, sur le plan juridique, les convocations doivent encore être envoyées par poste. Ceci permettra quelques économies bienvenues, vu l'état de nos finances.

Je vous invite donc à contrôler la liste qui va circuler, en corrigeant si nécessaire vos coordonnées, notamment e-mail. Pour ceux, rares, qui n'en disposent pas, il est possible d'indiquer l'adresse d'un enfant ou petit-enfant qui, eux, en disposent tous. Il est d'autre part important de nous communiquer par la suite toute modification.

Merci à tous de jouer le jeu.

- Le 16 janvier a eu lieu la clôture du dépôt des candidatures pour les élections cantonales de mars. Nous avons procédé au tirage au sort de l'ordre des partis pour notre sous-arrondissement. Voici les résultats :

01 : Parti de rien

02 : Parti socialiste-couronne lausannoise

03 : PDC, PEV, PBD, UDF et Vert libéraux

04 : UDC

05 : PLR

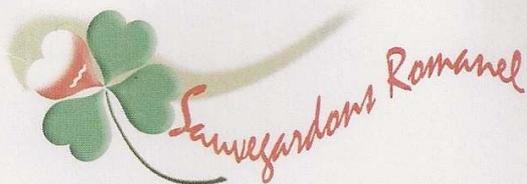
06 : La Gauche (Alternatives, point de départ, POP et Solidarités)

07 : Les Verts

- Le 18 janvier, votre bureau, toujours très actif, s'est réuni pour préparer la prochaine séance du 23 février en nommant une Commission technique. Un seul préavis sera à l'ordre du jour, mais des plus importants, puisqu'il concerne les travaux de rénovation de Prazqueron. La soirée s'est poursuivie au Carnotzet pour la traditionnelle fondue du Président dans une ambiance très chaleureuse.

- Je remercie notre Municipalité pour l'organisation des 2 séances d'information sur le schéma des circulations à l'Ouest de la voie du LEB, les 20 et 21 janvier. Grand succès au niveau de la participation des habitants.

A ce sujet, je dois vous lire un courrier venant de l'association Sauvegardons-Romanel, qui m'est parvenu le 23 janvier :



Case postale 44
1032 Romanel-s-Lausanne
sauvegardons-romanel@bluewin.ch

Monsieur Président le Conseil Communal
Michel Junod
Ch. de la Côte 11

1032 Romanel-sur-Lausanne

Romanel, le 23 janvier 2012

Monsieur le Président,

Nous vous adressons cette lettre afin qu'elle soit lue au Conseil Communal du 26 janvier 2012 et nous vous en remercions. Un courrier similaire a été transmis à la Municipalité.

* * * * *

L'exposition au collège des Esserpys les 20 et 21 janvier 2012 a permis de constater les orientations du futur schéma des circulations.

L'étude, financée par notre commune à hauteur de frs 105.000.-, confirme les propositions du schéma directeur nord Lausanne (SDNL), que de nombreux habitants et notre association Sauvegardons Romanel avaient contesté lors de la consultation publique de novembre 2009. Le SDNL n'intègre pas nos propositions, nous en prenons acte avec regrets et ne comprenons pas pourquoi, malgré les réactions à l'évidence négative des personnes présentes à l'exposition, il n'est fait aucun cas des préoccupations des citoyens face à ce développement alarmant.

La fermeture préconisée des passages à niveau, de la Gare, du Taulard et du Raffort aura pour conséquence que les habitants motorisés des quartiers ouest du LEB (Taulard, Covatannaz, En Premey, Esserpys, Caudoz, Golliettes), qui voudront traverser la ligne du LEB devront passer par Vernand Camarès. Cet endroit, qui subira l'important accroissement de population prévu dans la zone Lausanne-Vernand, générera sans aucun doute des bouchons et problèmes de circulation, tels que déjà connus, par exemple à Cheseaux aux heures de pointe.

Nous proposons :

- **Les futurs habitants des quartiers lausannois (Vernand et Bel-Air) qui sortiront à Camarès et à Bel-Air, devront avoir une liaison frontale et directe sur la RC 448, sans passer par le village de Romanel.**
- De ne pas supprimer le passage à niveau du Taulard à Romanel, pour ne pas concentrer le trafic de transit sur les quartiers Esserpys ou Covatannaz et permettre d'accéder au haut du village sans faire d'immenses détours
- De prévoir un passage dénivelé ou le maintien du passage à niveau, pour faciliter les transports des habitants de Romanel, au Raffort, avec sortie au haut du ch. de Fontagny sur le RC 448 (axe stand de Vernand). Ceci soulagera le quartier des Esserpys, des Terreaux, le centre du village et facilitera la circulation pour les futurs quartiers prévus à l'est de Romanel.

- Nous pouvons accepter la suppression du passage à niveau de la gare, uniquement lorsqu'un passage dénivelé sera réalisé au Lussex, adapté au développement important des quartiers du Brit et de Pré Jacquet.
- La mise en tranchée du LEB sur la portion centrale de notre village serait la meilleure solution pour l'avenir.
Afin de faire face aux développements de notre région ; de permettre une efficacité maximale du LEB et de ce fait assurer le report modal salubre à notre village. Nous demandons que la mise en tranchée du LEB sur la portion centrale de notre commune soit sérieusement étudiée et non pas, comme l'a fait M. Ribi lors de la présentation, d'être évoquée comme une utopie. Il faut mettre dans la balance les avantages à long terme procurés par cette solution.

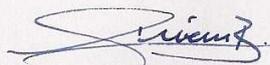
Nous nous tenons à disposition des Autorités communales, pour développer et préciser ces propositions. Il nous paraît urgent que les Autorités de Romanel prennent la direction de ce processus pour le village et fixent des lignes directrices, en tenant compte de l'avis de la population. Au besoin, une votation consultative devrait être organisée et non pas de pseudos séances d'information durant lesquelles le temps de parole et les questions sont limités.

D'autre part, nous reprenons ci-après de précédentes propositions de développement qui n'ont, à ce stade, pas été considérées par vos interlocuteurs du SDNL :

- Viser un maximum de 1'000 habitants/emplois par décennie, pour que Romanel puisse être en mesure de digérer les conséquences de la croissance prévue. Si Romanel ne fixe pas des limites maximales, les plans du SDNL, dont les chiffres sont constamment modifiés à la hausse, seront la seule base pour toutes les études coûteuses qui se succéderont sans répondre aux attentes de la population.
- Vérifier qu'un développement de 1'000 habitants/emplois par décennie est vérifiable au niveau communal, par rapport aux diverses infrastructures à créer et aux finances communales.

Nous vous rappelons les objectifs quantitatifs, contenus dans la consultation publique de 2009 du SDNL, à l'horizon 2020, soit environ 13 000 habitants/emplois supplémentaires, plus, 3000 emplois du pôle économique. Une croissance si forte et si rapide générera, à notre avis, des dégâts considérables au niveau de la qualité de vie à Romanel, ainsi qu'au niveau des finances communales.

Nous demeurons à votre disposition pour rechercher des solutions pragmatiques pour Romanel et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

 Pour le comité :  
 Mme Béatrice Giriens M. Jean Coquel M. Claude Romy

Le comité de Sauvegardons Romanel :

Mmes J. Cottier, A.-L. Fillion, B. Giriens, MM M. Clerc, J. Coquel, F. Morier, C. Romy

Copies : Municipalité

Aux membres de l'Association Sauvegardons Romanel qui sera adressée après le Conseil communal du 26 janvier 2012

- Monsieur le Syndic vous a communiqué les 2 modifications pour les conseils prochains, je n'y reviendrai pas.
- Pour terminer, va circuler une feuille d'inscription pour le dépouillement des votations et élections du 11 mars. Nous avons besoin de 30 à 35 personnes. En cas de nombre insuffisant d'inscriptions, le bureau du Conseil pratiquera un tirage au sort des personnes non inscrites.

Mais, vous connaissant, il est certain que cela ne sera pas nécessaire. Les nouveaux élus sont encouragés à y participer, le dépouillement s'effectuant par binôme comportant un ancien et un nouveau.

Pour ceux qui disposeraient d'un ordinateur portable, merci de l'indiquer sur la feuille qui va circuler. .